



CONGRES DE L'UPA

MERCREDI 15 SEPTEMBRE 2010

INTERVENTION DE JEAN LARDIN,

PRESIDENT DE L'UPA

DEVANT

GERARD LARCHER, PRESIDENT DU SENAT

Monsieur le Président,

C'est un réel plaisir pour moi de vous accueillir en ouverture de ce congrès de l'UPA qui marque le 35^{ème} anniversaire de notre organisation.

Comme vous l'aurez compris, il s'agit pour nous d'une date importante puisque la création de l'UPA visait à donner la parole aux milliers de chefs d'entreprises artisanales qui ne se reconnaissaient pas dans les deux organisations interprofessionnelles de l'époque.

Notre objectif n'a jamais été de concurrencer le CNPF, aujourd'hui MEDEF, ou la CGPME. Notre seule ambition, c'est de porter la voix des milliers de chefs d'entreprise de l'artisanat, mais également aujourd'hui du commerce de proximité.

Prétendre, comme certains voudraient le faire croire, qu'une seule organisation pourrait défendre à la fois les intérêts des entreprises du CAC 40, des grandes entreprises non cotées, des moyennes et ceux des petites et très petites entreprises constitue une supercherie.

Car le monde économique n'est pas un monde où « tout le monde, il est beau, tout le monde, il est gentil ! ».

Le monde économique, c'est celui de la concurrence.

Nos entreprises de l'alimentation sont confrontées à la grande distribution.

Nos entreprises du bâtiment et de production doivent faire face aux grands donneurs d'ordre.

Les mécaniciens réparateurs savent bien qu'elle est leur relation avec les constructeurs automobiles.

Certes, nous, artisans, nous commerçants de proximité, nous acceptons les règles de l'économie de marché.

Pour qu'elle soit possible, il faut que la concurrence soit loyale.

C'est pourquoi nous demandons que, pour l'exercice d'une même activité, le principe « même droits, mêmes devoirs, mêmes statuts » soit respecté.

Vous comprendrez ainsi que le régime de l'auto-entrepreneur, qui contredit totalement ce principe, soit vécu comme une véritable agression par nos chefs d'entreprise.

Quel dommage !

Nous partageons les objectifs qui ont conduit à la création de ce régime :

- Encourager la création d'entreprises en simplifiant les formalités,
- Ne pas taxer les entreprises dès lors qu'elles n'ont pas d'activité et donc de chiffre d'affaires.

Mais, plutôt que d'engager un vrai travail de fond, on a créé un « régime simpliste » qui porte atteinte à nos entreprises alors qu'elles constituent pourtant le socle de notre économie.

Pour clore ce sujet sur une note plus optimiste, je dirai que l'UPA se bat pour faire corriger ce régime : certaines avancées, même si elles ne sont pas suffisantes, ont été obtenues et nous continuerons à nous battre dans ce sens.

Bien entendu, Monsieur le Président, sur ce sujet comme sur d'autres que je vais évoquer devant vous, la responsabilité première incombe au Gouvernement.

Pour autant, en tant que législateur, le Sénat participe à l'élaboration de nos règles et je sais aussi que vous vous faites souvent l'interprète de nos préoccupations auprès de ceux qui nous gouvernent.

Monsieur le Président, il y a un sujet sur lequel, je sais que vous êtes particulièrement sensible, c'est celui de notre « pacte social ».

Sachez qu'il fait également partie de nos préoccupations.

En effet, la confiance de nos concitoyens, dans le présent et l'avenir, constitue pour nos activités une priorité.

Car la particularité de l'ensemble de nos entreprises, c'est d'être en relation directe avec le consommateur final.

Et, pour cela, nous avons besoin d'une société où il fait « bon vivre ensemble ».

Car, c'est cette confiance qui permet à nos clients de construire ou de rénover leur habitation, d'entretenir leur automobile, de se faire beau, de préparer des repas savoureux.

Bref, de s'offrir des petites choses qui font que la vie paraît plus facile au quotidien.

Notre système de protection sociale participe largement à cette confiance et, on l'a bien vu ces derniers mois, il a permis d'amortir la crise.

Mais, nous sommes aussi bien placés pour savoir que l'on ne peut dépenser plus que ce que l'on gagne.

C'est pourquoi l'UPA soutient le Gouvernement dans sa réforme des retraites.

Il est en effet normal que notre système de retraite tienne compte de l'allongement de la durée de vie qui, au demeurant, est une très bonne nouvelle.

Notre objectif à l'UPA est d'assurer la pérennisation des régimes obligatoires par répartition, basés sur la solidarité entre les générations.

Et la réforme va dans ce sens.

Permettez-moi néanmoins, sans rentrer dans les détails, d'évoquer quelques points.

Le Gouvernement a décidé de traiter en même temps la question de la pénibilité.

Nous sommes d'accord pour prendre en compte la situation des personnes dont l'activité professionnelle aurait eu des conséquences sur leur état de santé.

Par contre, veillons à ne pas rétablir un système de préretraite généralisé.

De plus, il ne faut pas que ce nouveau dispositif remette en cause le principe d'harmonisation des régimes de retraite confirmé en 2003.

C'est pourquoi les mesures concernant la pénibilité devront concerner tous les régimes, salariés, agriculteurs, mais aussi, travailleurs indépendants.

De même, veillons à ce que la réforme renforce l'équité.

C'est pourquoi nous devons examiner la question des poly-pensionnés, et vous savez que nous y sommes très sensibles, car nous relevons quasiment tous de plusieurs régimes.

Certes, la réforme de 2003 a déjà amélioré les choses sur ce point mais il reste encore beaucoup à faire.

Toujours dans cet objectif d'équité, il est nécessaire d'aboutir à la validation des 4 trimestres de retraite pour les travailleurs indépendants qui ont eu une année complète d'activité professionnelle.

Enfin, sur la question du financement qui concerne globalement tout notre système de protection sociale, il faudra bien engager une réforme.

Notre système ne peut plus continuer à reposer, pour l'essentiel, sur des cotisations assises sur le travail.

La question de l'élargissement de l'assiette du financement de la protection sociale devient de plus en plus urgente à traiter.

Et je me dois de vous alerter sur les tentations qui existent aujourd'hui de remise en cause des allègements généralisés de charges sociales dits allègements « Fillon ».

Ces allègements constituent en effet une première concrétisation de la réduction du coût du travail.

Toutes les études ont d'ailleurs montré que leur remise en cause conduirait à détruire des emplois.

Alors, oui, nous aussi à l'UPA, nous sommes préoccupés par les déficits publics de l'Etat et des régimes sociaux.

Oui, nous souhaitons un retour à l'équilibre.

Mais, nous ne pourrions comprendre que ce soit les entreprises de main d'œuvre qui, une nouvelle fois, soient mises à contribution.

C'est pourquoi nous sommes particulièrement inquiets concernant l'annualisation des ces allègements qui constituerait la première étape pour les rogner ?

Qui plus est, cette mesure alourdirait la charge administrative de nos petites entreprises alors que chacun s'accorde pour considérer qu'il faut l'alléger.

Aussi je vous demande avec beaucoup d'insistance d'intervenir auprès du Gouvernement pour qu'il ne retienne pas cette mesure et, pour le moins, de préserver les entreprises de moins de 20 salariés.

Il y a par ailleurs une mesure qui concerne très directement nos entreprises sur laquelle je me dois à l'inverse de saluer le travail du Gouvernement et du Parlement.

Il s'agit de la création de l'entreprise individuelle à responsabilité limitée.

Ce nouveau statut d'entreprise répond en effet à une demande très ancienne de l'UPA.

Il s'agit d'une mesure de justice qui est de nature à renforcer l'entreprenariat en France.

Sur la question du dialogue social et des très petites entreprises, je me dois, Monsieur le Président, de saluer votre engagement qui a toujours été constant.

Vous avez d'ailleurs porté la réforme du dialogue social en 2007.

Cette réforme constitue une petite révolution dans la pratique politique française puisqu'elle oblige le Gouvernement à consulter les partenaires sociaux sur toutes les réformes du droit du travail et de la formation professionnelle.

Fidèle à vos convictions, vous avez permis la généralisation de cette procédure aux propositions de loi d'origine parlementaire et permettez-moi de saluer votre démarche.

Sur la question du dialogue social et des très petites entreprises, certains se sont malheureusement employés à répandre des contre-vérités sur les positions défendues par l'UPA.

Non, nous ne voulons pas de représentant syndical dans l'entreprise.

Mais que les représentants des organisations syndicales de salariés présents dans cette salle ne le prennent pas comme une provocation.

D'ailleurs, nous savons bien que les organisations syndicales de salariés ont conscience qu'il serait totalement irréaliste et inadapté de créer des obligations de représentation du personnel en interne dans les plus petites entreprises.

Nous l'avons même écrit de manière paritaire dans le préambule de l'accord du 12 décembre 2001.

Par contre, au même titre qu'il ne serait pas concevable d'écarter les salariés des plus petites entreprises de la mesure de l'audience des organisations syndicales de salariés, il devient aujourd'hui difficilement défendable d'écarter certains salariés de toute forme de représentation.

C'est pourquoi l'UPA a décidé de mettre en place des commissions paritaires régionales.

Elles n'ont pas vocation à s'immiscer dans l'entreprise mais, par contre, elles pourront, comme certains le font déjà, faciliter les relations du travail.

Comme je le disais précédemment, notre pays, notre économie ont besoin du « mieux vivre ensemble ».

Et nous, nous avons besoin aussi de rendre plus attractifs nos métiers.

Pour conclure, Monsieur le Président, je souhaite insister sur l'intérêt qu'il y a à mieux prendre en compte les entreprises de l'artisanat et du commerce de proximité dans les politiques publiques.

Comme vous le savez, ces entreprises ont constitué un véritable amortisseur pendant la période de crise.

Elles peuvent constituer un formidable vivier d'emplois.

Enfin, par leur présence sur l'ensemble du territoire et leur implication dans la formation des jeunes, ces entreprises participent à notre cohésion sociale et donc à maintenir notre pacte social.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,
je vous remercie.